

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

## ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

## COMMUNE DE MARSEILLAN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 30 mars 2021 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : M. ROUVIER - M-C. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - A. KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - D. CUPOLI - A. CHOUKROUN - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - W. BIGNON - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - D. SAUVADE

**Absents représentés** : S. BASSI-ALLEMAND par M. ROUVIER - M. IBARS par M-C. FABRE DE ROUSSAC - N. LECLERC par W. BIGNON - L. DELAITE par L. FABRE

**Absent excusé** : J. GROSSO

**Absents** : JF. MARY - D. VIALAS

**7. Vente des parcelles de la route des parcs**

La commune de Marseillan est propriétaire de la route des parcs, des futures parcelles en jaune, rose et bleu, sur le plan annexé à la délibération. Ces dernières n'ont pas d'intérêt patrimonial.

Les propriétaires suivants :

M. PALATZI Louis souhaite acquérir la parcelle en jaune adjacente à sa propriété pour un montant de 11,25 € le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 4 848,75 €.

Mme GUILLEMETTE Corinne souhaite acquérir les parcelles en rose et bleu, adjacentes à sa propriété, pour un montant de 11,25 € le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 10 721,25 €

Vu l'estimation des Domaines,

Il appartient au conseil municipal :

**D'accepter** la vente des parcelles :

Tous les frais, droits et autres étant à la charge des acquéreurs.

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse postale	Propriétaire	Prix (€/m <sup>2</sup> )	Surface cédée (environ)	Prix total TTC
AY	En vue d'attribution	Chemin des Parcs	M. PALATZI	11,25€/m <sup>2</sup>	431 m <sup>2</sup>	4848,75€
AY	En vue d'attribution	Chemin des Parcs	Mme GUILLEMETTE	11,25€/m <sup>2</sup>	953 m <sup>2</sup>	10721,25€

**De donner** délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.



COMMUNE DE MARSEILLAN  
SECTION AY  
Plan Synoptique



**Bbass**  
GÉOMÈTRE-EXPERT



Successeur du Cabinet MAZAS

Selarf de Géomètres Experts Fonciers D.P.L.G  
Bureau secondaire

3, bd du soleil - BP 50038  
34302 AGDE Cedex

Tel : 04.67.94.14.49 Fax : 04.67.94.41.99

Email : [geometre-agde@bbass.fr](mailto:geometre-agde@bbass.fr) - Site : [www.bbass.fr](http://www.bbass.fr)



Emprise vendu par la commune

Emprise acheté par la commune

Ech : 1/1000

Ref : 16\_028-03

**LE CONSEIL**  
Où l'exposé de M. le Maire

**DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE**

**Accepte** la vente des parcelles désignées ci-dessus, tous les frais, droits et autres étant à la charge des acquéreurs.

**Donne** délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

**Et ont, les membres présents,  
signé au registre.  
Pour copie conforme,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Marc Rouvier**



A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MARSEILLE' at the top and 'A 34340 1' at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a crown and a figure. The signature is a stylized cursive script.